

Questions orales

Une voix: Un membre du Conseil privé.

M. Mazankowski: ... un membre du Conseil privé et un ancien ministre ...

M. Beatty: Un ancien solliciteur général.

M. Mazankowski: ... un ancien solliciteur général, se livre à ce genre d'insinuation et de diffamation.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle honte.

M. le Président: La parole est au député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Je vous remercie, monsieur le Président ...

M. Mazankowski: C'est de la diffamation.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: J'ai également en main les lettres qui le prouvent.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voulez-vous les déposer, Ray?

Une voix: Ray, rendormez-vous.

M. le Président: Les députés et les ministres voudront bien s'abstenir de se faire des suggestions sur leur emploi du temps, à moins de le faire en s'adressant à la présidence. Le député de Nickel Belt.

* * *

• (1450)

LES PÊCHES

L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne l'accord provisoire signé par le ministre avec le gouvernement français. Le ministre voudrait nous faire croire aujourd'hui que c'est un excellent accord. Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-il pas consulté le premier ministre de Terre-Neuve avant de le signer?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne l'ai pas qualifié d'excellent.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Dans une affaire aussi délicate que celle-ci, la politique des petits pas est quelquefois nécessaire pour progresser vers une solution. En l'occurrence, le gouvernement de Terre-Neuve et l'industrie ont pleinement participé aux négociations jusqu'à la dernière étape, le voyage final à Paris la semaine dernière. Les fonctionnaires français, après avoir réfléchi aux précédentes réunions, ont estimé qu'il était possible de conclure un accord dans les conditions convenues, qui étaient bien connues des divers gouvernements avant cette date.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le gouvernement français estime manifestement que c'est un excellent accord. Les habitants de Terre-Neuve sont excédés de voir le ministre se comporter comme un petit caniche français au lieu d'un bon labrador.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Le rôle de la présidence n'est pas d'empêcher les députés de houspiller les ministres, mais je pense qu'il vaut mieux éviter de mêler les chiens à cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'espère que le Parlement n'est pas aux abois.

LE RÔLE DE TERRE-NEUVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Puisque le gouvernement de Terre-Neuve a effectivement participé aux négociations jusqu'à la dernière semaine précédant la signature de cet accord, le ministre peut-il nous dire pourquoi il a interrompu cette participation des Terre-Neuviens? Sommes-nous en train de revenir aux relations fédérales-provinciales de l'époque de Pierre Trudeau?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je serais tenté de dire que le député pêche en eaux troubles. En réalité, les dispositions en vertu desquelles nous avons conclu cet accord, avec lequel nous ne renonçons à rien jusqu'à présent, étaient parfaitement connues de la province de Terre-Neuve. Mon cabinet a gardé tous les jours le contact officieusement, et bien que nous comprenions parfaitement les raisons de la réaction de M. Peckford, nous pensons que quand les pêcheurs de Terre-Neuve devront choisir entre une solution définitive à la question de la frontière et la poursuite de cette malencontreuse situation, ils pèseront les éléments en présence et décideront de régler une fois pour toutes la question frontalière.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE À BASSE ALTITUDE D'OERLIKON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a déclaré à la Chambre hier que le système ADATS pouvait abattre tout ce qui vole par n'importe quel temps. Puisque les documents que j'ai en main maintenant démentent une telle affirmation, aurait-il l'obligation d'admettre à la Chambre qu'il s'est trompé? Pourrait-il rétablir les faits en disant que ce système peut abattre n'importe quoi quand le ciel est bleu et le soleil resplendissant?